

Avis de constitution

SOCIETE « TERRE AVICOLE » en abrégé « TA »

Siège Abidjan, Yopougon Andokoi, à 200m de l'école SANOGO, lot n° 1754, ilot n° 195, 20 BP 266 Abidjan
20, Lot 1754, Ilot 195

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Juil 2024, et enregistrés au CEPICI le 01 Aout 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TERRE AVICOLE » en abrégé « TA

»

Objet : - Elevage de poulet (Aviculture), Production d'aliment pour volaille; Distribution de volailles dans les grandes surfaces de distribution alimentaire (supermarchés et hypermarchés).

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location gérance de tous fonds de commerce ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon Andokoi, à 200m de l'école SANOGO, lot n° 1754, ilot n° 195, 20 BP 266 Abidjan
20, Lot 1754, Ilot 195

Dirigeant(s) M DIARRA HAMIDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-09539 du 19/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56727/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

